Image not found or type unknown

Etudiant algérien, travail illégal?

Par **Farid1989**, le **21/04/2013** à **18:18**

Bonjour à tous

Voilà, je suis étudiant algérien et mon titre de séjour devait expirer au mois de novembre 2012. Malheureusement, il m'a été difficile de le renouveler, non pas parce que je ne suis plus étudiant, au contraire, je suis en master 1 management, le souci que j'ai eu est la preuve de logement.

En effet, j'habitais en colocation dans un studio, et la personne avec laquelle je vivais ne pouvait pas me fournir d'attestation d'hébergement (nécessaire pour renouveler le titre). J'ai donc du attendre le mois de février 2013 pour pouvoir déposer une demande de renouvellement (j'ai déménagé pendant ce mois et j'ai pu avoir l'attestation d'hébergement).

Cependant, en décembre, j'ai trouvé un travail en tant qu'assistant d'enseignement, je donne des cours de maths, sauf que mon employeur ne m'a pas demandé d'autorisation de travail et là je reçois de la préfecture un courrier sollicitant l'autorisation de travail. Après quelques recherches sur Internet, j'ai découvert que des personnes dans mon cas (travail illégal) peuvent être soumises à des sanctions telles que le retrait du titre de séjour.

Je vous en serais reconnaissant de bien vouloir m'apporter des éclaircissements ou des conseils. Toute aide sera la bienvenue.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés